



# REGLEMENT FOULEE BRAXEENNE



**PREAMBULE COVID 19** : L'organisation se réserve d'aménager ou d'annuler les courses en fonction de l'évolution de l'épidémie de coronavirus.

**ARTICLE 1** : Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, l'organisation se réserve le droit, de reporter ou supprimer la Foulée Braxéenne à tout moment.

## **ARTICLE 2 : CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE**

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les **participants majeurs** à la Foulée Braxéenne :

- d'une **licence** Athlét Compétition, Athlét Entreprise, Athlét running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' Annuel J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;**

- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;**

- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de **l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

La Foulée Braxéenne conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

**Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.** Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. Des certificats médicaux en langue étrangère sont traduits en français et sont disponibles en cliquant sur le lien suivant lien.

**Les participants mineurs** doivent remplir le « questionnaire de santé pour les mineurs », sous la responsabilité du responsable légal.

## **ARTICLE 3 :**

La course 5km est ouverte de la catégorie minime à master.

La course 11km est ouverte de la catégorie cadet à master (1 ravitaillement).

La course 18km est ouverte de la catégorie junior à master (2 ravitaillements)

L'animation enfants 1,5km (enfants nés de 2009 à 2015) et les marches loisir sont des épreuves à allure libre sans classement : le certificat médical n'est pas obligatoire.

## **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT**

Inscription par internet, depuis notre site ou sur chrono-start (voir article 9) avant le 24 juin à minuit

Inscription par courrier, à retourner **avant le 24 juin 2022** à Mme Sabine FILLON 3 rond-point des violettes 31490 BRAX

Inscription et retrait dossard, à la salle des fêtes de Brax (31490),

-samedi 25 juin 2022 de 15h à 18h ;

-dimanche 26 juin 2022 à partir de 7h00 jusqu'à 30mn avant le départ de chaque épreuve.

### **FRAIS D'ENGAGEMENT**

14€ (15,24€ *inscription en ligne*\*) pour les 18KM ;

12€ (13,14€ \*) pour les 11KM et 5KM ;

10€ (11,05€ \*) pour les marches,

3€ (3,70€ \*) pour l'animation enfants de 1,5km.

**Tout engagement est ferme et définitif, aucun remboursement ne sera effectué si absence le jour de la course.**

## **ARTICLE 5 :**

Le départ est fixé à BRAX (31), rue du stade près de la salle des fêtes, **à 9h pour les 18km et la marche, à 9h30 pour les 11km, à 10h00 pour les 5km, à 11h30 pour l'animation enfants.**

Accueil et remise des dossards, voir article 4. Le port du dossard est obligatoire et devra être bien en vue sur la poitrine lors de la course. Le non-respect de cet article pourra entraîner la mise hors course. **N'oubliez pas vos épingles.**

## **ARTICLE 6 :**

**SECURITE** –Les participants devront respecter les dispositions du code de la route. Aucun véhicule à moteur ne devra accompagner le coureur pendant sa course. Des commissaires de course sillonneront le parcours et éventuellement pourront mettre hors course le coureur en infraction. Les parcours seront balisés (flèches et pancartes).

## **ARTICLE 7 :**

**CLASSEMENT** –Le classement chronométré par puce sera établi à l'arrivée de la course. Celles-ci devront être rendues à l'arrivée. Chaque puce manquante sera facturée 15€ au participant. La remise des récompenses est prévue à 10h45.

## **ARTICLE 8 :**

**ASSURANCE/RESPONSABILITE** – La Foulée Braxéenne est couverte par une assurance responsabilité civile. Chaque coureur ou marcheur participe sous sa responsabilité, doit s'assurer de sa bonne condition physique, son autonomie sur le parcours et il lui est vivement conseillé de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels éventuels liés à la pratique sportive. Cf. Code du Sport L.321-4. Il devra être muni d'un téléphone portable et des numéros PC course, ainsi qu'une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications. Le comité d'organisation pourra mettre hors course les concurrents mettant leur santé en danger. Le comité d'organisation décline toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

## **ARTICLE 9 :**

**INSCRIPTIONS, PARCOURS et RESULTATS sur le site internet de LA FOULEE BRAXEENNE :**

<https://lafouleebraxeenne.fr/>

## **ARTICLE 10 :**

**DROITS A L'IMAGE** - Chaque participant autorise expressément les organisateurs et leurs ayants droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images prises le jour de la Foulée Braxéenne par tous supports sur lesquels il pourrait apparaître et ce pour une durée illimitée.

## **ARTICLE 11 :**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **ARTICLE 12 :**

**PROTECTION VIE PERSONNELLE** - Toute personne ne désirant pas que son nom apparaisse sur les supports utilisés par l'organisation et ses partenaires devra le signifier expressément lors de l'inscription.